

D E C R E T

portant approbation du Budget Régional, exercice 1960 de la Région Nord-Est.

/- N N E E 1960 \ N° 242 / PCM-MF

LE PREMIER MINISTRE

VU la Constitution de la République du Dahomey;

VU la loi organique N° 59.35 du 31 Décembre 1959 portant institution et organisation des Conseils Généraux, et notamment son article 44;

Sur la proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1 - Sont approuvées les délibérations N° 2/60 et 3/60 du 23 Juillet 1960 du Conseil Général du Nord-Est fixant le programme d'emploi de la taxe de circonscription pour 1960 et du crédit de démarrage de 12 millions mis à la disposition de la Région du Nord-Est.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié au J.O.R.D. et communiqué partout où besoin sera./.

Par LE PREMIER MINISTRE :

Fait à Porto-Novo, le 5 Septembre 1960

Le Ministre des Finances *

F. APLOGAN

Ampliations :

Original	1
JORD	1
PCM	15
SGCM	5
MI	2
MF/CAB	2
SF	3
ICF	1
CD	1
Trésor	1
Conseil Sud-Est	5
Délégué Régional S.E.	3

VU :
Le Ministre de l'Intérieur

M. AROUNA.